

Informations de base

2018/0130(COD)

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Décision

Véhicules routiers: délai fixé pour la mise en œuvre des règles spéciales relatives à la longueur maximale pour les cabines améliorant les performances aérodynamiques, l'efficacité énergétique et les performances en matière de sécurité

Modification Directive 96/53/EC [1993/0486\(SYN\)](#)

Subject

3.20.05 Transport routier de personnes et de marchandises
3.40.03 Industrie automobile, cycle et motocycle, véhicules utilitaires et agricoles

Procédure terminée